

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1979 B 00283 Numéro SIREN : 950 022 012 Nom ou dénomination : DAMES DIS

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2021 sous le numéro de dépôt 6008



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

DAMES DIS

Z.A.C. des Fougerolles
Rue Marie de Lorraine
37700 LA VILLE-AUX-DAMES

S.A.S. au capital de 1 000 000 €
R.C.S. TOURS 950 022 012

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Novembre 2019 au 31 Octobre 2020

Comptes certifiés conformes



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 14/02/2020, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. DAMES DIS** relatifs à l'exercice du **1^{er} Novembre 2019 au 31 Octobre 2020**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	33 412 956 €
■ Chiffre d'affaires	83 299 641 €
■ Bénéfice net comptable	3 141 348 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 02/02/2021

Fabienne POHARDY

Christian PALVADEAU


BILAN

ACTIF	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	28 609 702	18 880 918	9 728 784	10 229 436
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	84 791	73 575	11 216	8 251
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	84 791	73 575	11 216	8 251
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 949 096	18 807 342	8 141 753	8 669 809
TERRAINS	1 108 993	237 711	871 282	892 602
CONSTRUCTIONS	18 079 711	12 275 308	5 804 402	5 438 977
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	6 865 768	5 620 071	1 245 697	1 162 074
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	894 622	674 251	220 371	259 316
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				916 838
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 575 814		1 575 814	1 551 375
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 165 605		1 165 605	1 145 527
PRETS	392 609		392 609	388 249
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	17 599		17 599	17 599
ACTIF CIRCULANT	23 685 362	1 190	23 684 172	20 820 196
STOCKS ET EN-COURS	6 940 723		6 940 723	7 116 724
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	36 632		36 632	32 375
MARCHANDISES	6 904 090		6 904 090	7 084 349
ACOMPTE VERSE SUR COMMANDES	859 402		859 402	898 632
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 472 821	1 190	3 471 631	3 000 755
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	761 095	1 190	759 905	896 927
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 711 726		2 711 726	2 103 828
CREANCES DIVERSES (3)	366 137		366 137	546 248
DISPONIBILITES	11 875 018		11 875 018	9 056 137
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	171 259		171 259	201 698
TOTAL GENERAL	52 295 064	18 882 108	33 412 956	31 049 633
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			8 026	11 419
(3) Dont à plus d'un an				


BILAN

PASSIF	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	18 103 860	17 907 344
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
RESERVES	13 377 190	12 973 825
RESERVE LEGALE	100 000	100 000
AUTRES RESERVES	13 277 190	12 873 825
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 141 348	3 203 365
PROVISIONS REGLEMENTEES	585 321	730 153
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>18 103 860</i>	<i>17 907 344</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	339 464	315 469
PROVISIONS POUR RISQUES	339 464	315 469
DETTES (1)	14 969 631	12 826 819
DETTES FINANCIERES (2)	4 545 764	1 973 113
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	3 015 000	150
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 530 764	1 972 963
DETTES D'EXPLOITATION	10 183 897	10 505 197
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 098 597	7 033 706
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 463 524	3 140 112
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	621 775	331 379
DETTES DIVERSES	215 774	320 022
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	110 870	209 901
AUTRES DETTES DIVERSES	104 903	110 120
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	24 196	28 485
TOTAL GENERAL	33 412 956	31 049 633
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	1 068 965 13 900 666	1 051 839 11 774 980
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	3 000 000	



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	83 807 138	86 535 604
VENTES DE MARCHANDISES	81 614 865	84 596 699
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	16 655	32 566
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 668 120	1 488 762
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>83 299 641</i>	<i>86 118 028</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	137 969	60 070
TRANSFERTS DE CHARGES	80 272	65 331
AUTRES PRODUITS	289 256	292 173
CHARGES D'EXPLOITATION	78 243 459	80 820 084
ACHATS DE MARCHANDISES	62 824 835	66 904 733
VARIATION DES STOCKS	180 258	(753 546)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	140 002	166 440
VARIATION DES STOCKS	(4 256)	5 680
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 290 387	5 086 521
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 160 757	1 174 847
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 673 574	5 417 926
CHARGES SOCIALES	1 373 276	1 393 151
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 422 601	1 285 497
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT		380
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	157 464	133 469
AUTRES CHARGES	24 557	4 984
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 563 678	5 715 519
PRODUITS FINANCIERS	56 200	66 361
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	15 050	17 442
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	41 149	48 918
CHARGES FINANCIERES	32 090	35 049
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	32 090	35 049
RESULTAT FINANCIER	24 109	31 311
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 587 788	5 746 830



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	144 832	174 423
SUR OPERATIONS DE GESTION		63 807
REPRISES SUR PROVISIONS	144 832	110 615
CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 578	8 033
SUR OPERATIONS DE GESTION	430	2 554
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	50 148	5 479
RESULTAT EXCEPTIONNEL	94 253	166 389
PARTICIPATION DES SALAIRES	1 200 235	1 207 923
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 340 459	1 501 932
<i>Total des produits</i>	<i>84 008 170</i>	<i>86 776 388</i>
<i>Total des charges</i>	<i>80 866 822</i>	<i>83 573 023</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	3 141 348	3 203 365
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	5 379	6 031
Charges financières concernant les entreprises liées		

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation de pandémie Covid-19 de portée internationale, les autorités gouvernementales ont mis en place à compter de la mi-mars des mesures de confinement et de restriction des déplacements, impactant directement l'activité de la société.

Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...)

A la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui puisse remettre en cause la continuité d'exploitation de la société et entraîner une correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

Les impacts sur le chiffre d'affaires sont indiqués sous la rubrique « Note sur le compte de résultat ».

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	5 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans

Suite aux travaux d'extension de l'hypermarché, la durée d'amortissement des premiers investissements immobiliers a été allongée pour que leur plan d'amortissement se termine à une date identique à celle retenue pour les derniers investissements immobiliers réalisés, les constructions formant un tout indissociable.

La société comptabilise en amortissements dérogatoires la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal de ces constructions.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 8 000 actions de 125 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	81 965	5 876	3 049	84 792
Immobilisations corporelles	26 679 144	941 783	671 830	26 949 097
Immobilisations financières - titres	1 145 527	20 078		1 165 605
Immobilisations financières - créances	405 849	15 779	11 419	410 209
	28 312 485	983 516	686 298	28 609 702

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	73 713	2 911	3 049	73 575
Immobilisations corporelles	18 009 335	1 469 839	671 830	18 807 343
	18 083 048	1 472 750 (*)	674 879	18 880 918
(*) Dont dotation : . linéaire		1 195 600		
. dégressive		227 002		
. exceptionnelle		50 148		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	730 154		144 832	585 322
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	315 469	157 464	133 469	339 464
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	5 690		4 500	1 190
	1 051 313	157 464 (*)	282 801 (*)	925 976
(*) Dont : . exploitation		157 464	137 969	
. financier				
. exceptionnel			144 832	

(1) Les provisions pour risques et charges correspondent :

- à des litiges salariaux pour 50 k€
- à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 162 k€,
- à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 127 k€.

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	410 209	8 026	402 183
Acomptes versés sur commandes	859 403	859 403	
Créances d'exploitation	3 472 822	3 472 822	
Créances diverses	366 137	366 137	
Charges constatées d'avance	171 259	171 259	
	5 279 830	4 877 647	402 183

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*) (1)	3 015 000	3 015 000		
Emprunts bancaires (2)				
Emprunts & dettes financières divers (3)	1 530 764	876 697	654 067	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	10 183 897	9 768 999		414 898
Dettes diverses	215 774	215 774		
Produits constatés d'avance	24 196	24 196		
	14 969 632	13 900 666	654 067	414 898

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 15 000

(1) Prêt Garanti par L'Etat (P.G.E.) 3 000 000

(2) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice -

(2) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice -

(3) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 727 309

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	<u>31/10/2020</u>	<u>31/10/2019</u>
- Hypermarché	59 367 389	60 526 102
- Drive	9 693 163	7 149 120
- Agence de voyages	277 999	213 186
- Station service	13 971 090	18 229 622
	83 299 641	86 118 029

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	12
- Agents de maîtrise	13
- Employés	217
	242

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Dommages et intérêts	430	-
Amortissement exceptionnels sur mise au rebut	50 148	-
Amortissements dérogatoires	-	144 832
	50 578	144 832

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	414 898
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	785 337
	1 200 235

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 31% au-delà de cette limite. Cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits et réductions d'impôts et majorée de la contribution sociale de 3.3 %.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère ARMARIE.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 692 125
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-351 666
	<u>1 340 459</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 31 %)	228 369
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	206 355

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles****Néant****Engagements financiers**

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	902 781	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application des règles de droit du travail.

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1,5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1,2 % (*) (**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 26 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2019.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOX.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 543 000 €

L'entreprise a souscrit deux contrats avec des organismes extérieurs. Les montants gérés par ces organismes sont respectivement de 56 k€ et 120 k€.

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées

LIEE
S.A.S. ARMARIE

Participations	-
Créances rattachées à des participations	178 542
Prêts	-
Emprunts et dettes financières divers	721 502
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Charges financières	5 379

Filiales et participations détenues**Néant****Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

DAMES DIS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : ZAC des Fougerolles - Rue Marie de Lorraine
37700 LA VILLE AUX DAMES
950 022 012 RCS TOURS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 AVRIL 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2020 s'élevant à 3 141 348,01 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 3 141 348,01 euros

A titre de dividendes 3 040 000,00 euros
Soit 380 euros par action

Le solde,
Au compte « Autres Réserves » 101 348,01 euros
Qui s'élève ainsi à 13 378 538,89 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 140 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2020 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 3 038 860 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/10/2017	2 700 000 €	8 000	1 012,50 €	2 698 987,50 €
31/10/2018	3 048 000 €	8 000	1 143,00 €	3 046 857,00 €
31/10/2019	2 800 000 €	8 000	1 050,00 €	2 798 950,00 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 avril 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. SIMON Olivier





Strego Tours - Audit

7, rue Dora Maar
Espace Arthur Rimbaud
BP 67152
37071 TOURS Cedex 2

T : +33(0) 2 47 71 23 45

strego.tours@bakertillystrego.com
www.bakertillystrego.com

DAMES DIS

SAS au capital de 1 000 000 euros

Siège social : Rue Marie de Lorraine – 37700 LA VILLE AUX DAMES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 octobre 2020

ANGERS | CHOLET | CHARTRES | LA ROCHELLE | LE MANS | LORIENT | NANTES | PARIS | TOURS

STREGO Audit SAS exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly STREGO est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie - 49000 Angers - Société inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers.
SAS au capital de 915.213 euros - R.C.S. Angers 800 382 434



DAMES DIS

SAS au capital de 1 000 000 euros

Siège social : Rue Marie de Lorraine – 37700 LA VILLE AUX DAMES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2020

A l'Assemblée Générale de la SAS DAMES DIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS DAMES DIS relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS DAMES DIS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} novembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacements et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des stocks.

Nous nous sommes assurés du caractère régulier de la méthode et de sa correcte application.

D'autre part, nous avons procédé à des observations physiques lors de la prise d'inventaire, ainsi qu'à l'analyse de la cohérence et vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste de bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 25 février 2021 et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tours, le 13 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
STREGO AUDIT

Jean-Paul BRIAND

A stylized, handwritten signature in dark ink, appearing to be 'JP Briand', written over the printed name.

COMPTES ANNUELS AU 31 OCTOBRE 2020


BILAN

ACTIF	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	28 609 702	18 880 918	9 728 784	10 229 436
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	84 791	73 575	11 216	8 251
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	84 791	73 575	11 216	8 251
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 949 096	18 807 342	8 141 753	8 669 809
TERRAINS	1 108 993	237 711	871 282	892 602
CONSTRUCTIONS	18 079 711	12 275 308	5 804 402	5 438 977
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	6 865 768	5 620 071	1 245 697	1 162 074
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	894 622	674 251	220 371	259 316
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				916 838
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 575 814		1 575 814	1 551 375
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 165 605		1 165 605	1 145 527
PRETS	392 609		392 609	388 249
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	17 599		17 599	17 599
ACTIF CIRCULANT	23 685 362	1 190	23 684 172	20 820 196
STOCKS ET EN-COURS	6 940 723		6 940 723	7 116 724
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	36 632		36 632	32 375
MARCHANDISES	6 904 090		6 904 090	7 084 349
ACOMPTE VERSE SUR COMMANDES	859 402		859 402	898 632
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 472 821	1 190	3 471 631	3 000 755
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	761 095	1 190	759 905	896 927
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 711 726		2 711 726	2 103 828
CREANCES DIVERSES (3)	366 137		366 137	546 248
DISPONIBILITES	11 875 018		11 875 018	9 056 137
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	171 259		171 259	201 698
TOTAL GENERAL	52 295 064	18 882 108	33 412 956	31 049 633
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			8 026	11 419
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	18 103 860	17 907 344
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
RESERVES	13 377 190	12 973 825
RESERVE LEGALE	100 000	100 000
AUTRES RESERVES	13 277 190	12 873 825
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 141 348	3 203 365
PROVISIONS REGLEMENTEES	585 321	730 153
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>18 103 860</i>	<i>17 907 344</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	339 464	315 469
PROVISIONS POUR RISQUES	339 464	315 469
DETTES (1)	14 969 631	12 826 819
DETTES FINANCIERES (2)	4 545 764	1 973 113
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	3 015 000	150
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 530 764	1 972 963
DETTES D'EXPLOITATION	10 183 897	10 505 197
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 098 597	7 033 706
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 463 524	3 140 112
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	621 775	331 379
DETTES DIVERSES	215 774	320 022
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	110 870	209 901
AUTRES DETTES DIVERSES	104 903	110 120
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	24 196	28 485
TOTAL GENERAL	33 412 956	31 049 633
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	1 068 965 13 900 666	1 051 839 11 774 980
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	3 000 000	

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	83 807 138	86 535 604
VENTES DE MARCHANDISES	81 614 865	84 596 699
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	16 655	32 566
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 668 120	1 488 762
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	83 299 641	86 118 028
REPRISES SUR PROVISIONS	137 969	60 070
TRANSFERTS DE CHARGES	80 272	65 331
AUTRES PRODUITS	289 256	292 173
CHARGES D'EXPLOITATION	78 243 459	80 820 084
ACHATS DE MARCHANDISES	62 824 835	66 904 733
VARIATION DES STOCKS	180 258	(753 546)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	140 002	166 440
VARIATION DES STOCKS	(4 256)	5 680
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 290 387	5 086 521
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 160 757	1 174 847
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 673 574	5 417 926
CHARGES SOCIALES	1 373 276	1 393 151
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 422 601	1 285 497
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT		380
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	157 464	133 469
AUTRES CHARGES	24 557	4 984
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 563 678	5 715 519
PRODUITS FINANCIERS	56 200	66 361
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	15 050	17 442
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	41 149	48 918
CHARGES FINANCIERES	32 090	35 049
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	32 090	35 049
RESULTAT FINANCIER	24 109	31 311
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 587 788	5 746 830

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	144 832	174 423
SUR OPERATIONS DE GESTION		63 807
REPRISES SUR PROVISIONS	144 832	110 615
CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 578	8 033
SUR OPERATIONS DE GESTION	430	2 554
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	50 148	5 479
RESULTAT EXCEPTIONNEL	94 253	166 389
PARTICIPATION DES SALARIES	1 200 235	1 207 923
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 340 459	1 501 932
<i>Total des produits</i>	<i>84 008 170</i>	<i>86 776 388</i>
<i>Total des charges</i>	<i>80 866 822</i>	<i>83 573 023</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	3 141 348	3 203 365
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	5 379	6 031

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation de pandémie Covid-19 de portée internationale, les autorités gouvernementales ont mis en place à compter de la mi-mars des mesures de confinement et de restriction des déplacements, impactant directement l'activité de la société.

Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...)

A la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui puisse remettre en cause la continuité d'exploitation de la société et entraîner une correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

Les impacts sur le chiffre d'affaires sont indiqués sous la rubrique « Note sur le compte de résultat ».

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	5 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans

Suite aux travaux d'extension de l'hypermarché, la durée d'amortissement des premiers investissements immobiliers a été allongée pour que leur plan d'amortissement se termine à une date identique à celle retenue pour les derniers investissements immobiliers réalisés, les constructions formant un tout indissociable.

La société comptabilise en amortissements dérogatoires la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal de ces constructions.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 8 000 actions de 125 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	81 965	5 876	3 049	84 792
Immobilisations corporelles	26 679 144	941 783	671 830	26 949 097
Immobilisations financières - titres	1 145 527	20 078		1 165 605
Immobilisations financières - créances	405 849	15 779	11 419	410 209
	28 312 485	983 516	686 298	28 609 702

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	73 713	2 911	3 049	73 575
Immobilisations corporelles	18 009 335	1 469 839	671 830	18 807 343
	18 083 048	1 472 750 (*)	674 879	18 880 918
(*) Dont dotation : . linéaire		1 195 600		
. dégressive		227 002		
. exceptionnelle		50 148		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	730 154		144 832	585 322
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	315 469	157 464	133 469	339 464
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	5 690		4 500	1 190
	1 051 313	157 464 (*)	282 801 (*)	925 976
(*) Dont : . exploitation		157 464	137 969	
. financier				
. exceptionnel			144 832	

(1) Les provisions pour risques et charges correspondent :

- à des litiges salariaux pour 50 k€
- à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 162 k€,
- à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 127 k€.

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	410 209	8 026	402 183
Acomptes versés sur commandes	859 403	859 403	
Créances d'exploitation	3 472 822	3 472 822	
Créances diverses	366 137	366 137	
Charges constatées d'avance	171 259	171 259	
	5 279 830	4 877 647	402 183

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*) (1)	3 015 000	3 015 000		
Emprunts bancaires (2)				
Emprunts & dettes financières divers (3)	1 530 764	876 697	654 067	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	10 183 897	9 768 999		414 898
Dettes diverses	215 774	215 774		
Produits constatés d'avance	24 196	24 196		
	14 969 632	13 900 666	654 067	414 898

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 15 000

(1) Prêt Garanti par L'Etat (P.G.E.) 3 000 000

(2) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice -

(2) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice -

(3) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 727 309

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	<u>31/10/2020</u>	<u>31/10/2019</u>
- Hypermarché	59 367 389	60 526 102
- Drive	9 693 163	7 149 120
- Agence de voyages	277 999	213 186
- Station service	13 971 090	18 229 622
	<u>83 299 641</u>	<u>86 118 029</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	12
- Agents de maîtrise	13
- Employés	<u>217</u>
	<u>242</u>

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Dommages et intérêts	430	-
Amortissement exceptionnels sur mise au rebut	50 148	-
Amortissements dérogatoires	-	144 832
	<u>50 578</u>	<u>144 832</u>

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	414 898
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	<u>785 337</u>
	<u>1 200 235</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 31% au-delà de cette limite. Cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits et réductions d'impôts et majorée de la contribution sociale de 3.3 %.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère ARMARIE.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 692 125
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-351 666
	1 340 459

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 31 %)	228 369
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	206 355

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles **Néant**

Engagements financiers	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	902 781	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application des règles de droit du travail.

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1,5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1,2 % (*) (**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 26 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2019.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOX.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 543 000 €

L'entreprise a souscrit deux contrats avec des organismes extérieurs. Les montants gérés par ces organismes sont respectivement de 56 k€ et 120 k€.

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liéesLIEE
S.A.S. ARMARIE

Participations	-
Créances rattachées à des participations	178 542
Prêts	-
Emprunts et dettes financières divers	721 502
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Charges financières	5 379

Filiales et participations détenues**Néant****Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

